

**Commune de LAGNEY**  
**Séance du CONSEIL MUNICIPAL**  
**PROCÈS VERBAL du 31 Mars 2023**

Réunion publique

**Lieu :** Salle du Conseil

**Heure de début :** 20H30

**Heure de fin :** 21H29

**Présidence :** Monsieur le Maire, Bernard CHÉNOT

**Secrétaire de séance :** Madame Océane BERTRAND

**Conseillers présents :**

M. Bernard CHÉNOT, M. Laurent PERRETTE, Mme Inès DESBOIS,

M. Alain BAZARD, Mme Océane BERTRAND, M. Hervé FOREST, M. Jacques MATHIEU,

M. Logan MATHIOT, M. Éric REGHEM, Mme Ariane REMY et M. Henri SOYER.

**Conseillers absents :**

M. Stéphane MOURÉ

M. Rémi BASTAILLE

Mme Christine THÉVENON

**Procurations :**

M. Stéphane MOURÉ donne procuration à M. Laurent PERRETTE

M. Rémi BASTAILLE donne procuration à M. Hervé FOREST

Mme Christine THÉVENON donne procuration à M. Jacques MATHIEU

Toutes les délibérations de cette séance sont votées à main levée.

**Ouverture de séance :**

Monsieur le Maire ouvre la séance de ce jour en annonçant les procurations et constate que le quorum est atteint.

Il désigne la secrétaire de séance, Mme Océane BERTRAND.

L'ordre du jour est énoncé :

**ORDRE DU JOUR :**

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
3. AFFECTATION DU RÉSULTAT
4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF

**1. APROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET COMMUNE :**

*Les documents relatifs aux comptes de gestion et administratif ont été envoyés à l'ensemble des Conseillers Municipaux en amont du Conseil Municipal.*

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Monsieur le Maire demande s'il y'a des remarques : Aucune.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,  
**APPROUVE** le compte de gestion du budget de la Commune pour l'exercice 2022.

## **2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET COMMUNE :**

Monsieur le Maire se retire de la salle du Conseil Municipal avant le vote de délibération.  
Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint procède aux votes.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**  
**APPROUVE et VOTE** le compte administratif 2022 du budget Commune  
et arrête ainsi les comptes :

<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses	Prévues	607 340,94
	Réalisées	255 581,00
	Reste à réaliser	0,00
Recettes	Prévus	607 340,94
	Réalisées	681 869,36
	Reste à réaliser	0,00
<b>Investissements</b>		
Dépenses	Prévues	413 570,46
	Réalisées	205 489,10
	Reste à réaliser	71 995,03
Recettes	Prévus	413 570,46
	Réalisées	96 130,50
	Reste à réaliser	9 443,00
<b>RÉSULTATS</b>		
	Fonctionnement N	426 288,36
	Investissement N	- 109 358,60
	Reste à réaliser	0,00
	Résultat global	<b>316 929,76</b>

### **3. AFFECTATION DES RESULTATS 2022 BUDGET COMMUNE :**

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'excédent de fonctionnement et de déficit d'investissement.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement	212 133,42
Un excédent reporté	214 154,94
<b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé</b>	<b>426 288,36</b>
Un déficit d'investissement	- 109 358,60
Un déficit des restes à réaliser	62 552,03
<b>Soit un besoin de financement</b>	<b>171 910,63</b>

Le conseil municipal, **après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**  
**DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022** comme suit :

Résultat d'Exploitation Au 31/12/2022 : Excédent	426 288,36
Affectation Complémentaire en Réserve (1068)	171 910,63
Résultat Reporté en Fonctionnement (002)	254 337,73
Résultat d'Investissement Reporté (001) : déficit	- 109 358,60

### **4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 BUDGET COMMUNE :**

Monsieur le Maire rappelle que chacun des Conseillers Municipaux a réceptionné par courriel en amont du Conseil Municipal le détail des propositions sur les dépenses et recettes en fonctionnement comme en investissement pour le Budget Primitif 2023 de la COMMUNE.

Monsieur le Maire énonce les questions reçues par courriel le 29 et 30 mars par Jacques Mathieu et Logan Mathiot.

- Jacques Mathieu a émis une demande d'un état prospectif des dépenses et recettes sur les 3 années à venir.

Monsieur le Maire répond qu'il est difficilement possible d'émettre un positionnement à ce sujet.

- Logan Mathiot a émis une demande concernant l'augmentation du budget destinée aux achats de terrains.

Monsieur le Maire répond que ces fonds prévisionnels sont à destination des futures acquisitions de terrains concernés par l'Aménagement foncier.

- Logan Mathiot a également émis une remarque concernant l'augmentation du budget des logements seniors de 5 000 à 10 000 euros.

Monsieur le Maire répond que ce budget provisionnel concerne particulièrement le changement des chauffe-eaux thermodynamiques mis en service fin 2015.

- Logan Mathiot interroge Monsieur le Maire concernant la valeur de l'emprunt de 500 000 euros destiné au projet de réhabilitation de l'ancienne école.

Monsieur le Maire répond que la somme restante sera financée par les subventions qui s'élèvent approximativement à 850 000 euros au maximum ainsi qu'aux fonds propres de la Commune. Il ajoute également qu'il est conseillé de se positionner sur la subvention « Fond vert ».

- En complément des questions concernant les lignes du budget, Logan Mathiot suggère la mise en place d'une clôture autour du Parc de jeux afin de restreindre l'accès aux véhicules motorisés, notamment aux motos et quads sur le terrain de football.

Après débats, il est proposé d'étudier le projet ainsi que le coût.

- Jacques Mathieu propose également de créer un parking dans la zone entre le terrain de football et la pointe du chemin donnant accès aux terrains.
- Hervé Forest propose de diffuser un rappel à la loi dans les « Brèves du Pays » concernant les véhicules motorisés sur le terrain de jeux.
- Il est également proposé de mener une réflexion concernant la création d'un chemin adapté aux chevaux.
- L. Mathiot et H. Forest proposent également la création d'un Conseil Municipal des Jeunes. Après discussions, il est proposé d'envisager en premier lieu une réunion publique.
- Logan Mathiot fait part aux Conseillers Municipaux d'une proposition de financement « Permis de Conduire » contre des heures de travaux d'intérêts généraux.

Après débats, Monsieur le Maire refait le point sur les orientations des projets de la Commune.

Sont redétaillés les points suivants des dépenses proposées en investissement :

- Projet de réhabilitation de l'ancienne école-mairie
- Travaux forestiers
- Replantation de la Parcelle 36
- Travaux sur le secteur de l'ancienne Gare

D'autres points ont été clarifiés :

- Le dossier concernant « La Traversée du Village » reste ouvert mais le report de son étude a été proposé.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré et à l'unanimité,**  
**VOTE** les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 comme suit :

<b>Investissement</b>	
Dépenses :	1 662 286,63 €
Recettes :	1 662 286,63 €
<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses :	609 707,73 €
Recettes :	609 707,73 €

Après avoir vérifié que l'ensemble de l'ordre du jour a été traité, M. Bernard Chénot, en sa qualité de Maire de Lagny, clôture le Conseil Municipal à 21h29.

Pour affichage, le 03/04/2023

La secrétaire de séance  
Océane BERTRAND



Le Maire  
Bernard CHENOT

